



Bulletin Officiel

N°7084 Lundi 1^{er} avril 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ENNAKL AUTOMOBILES	3
BANQUE DE TUNISIE	4
SICAV L'INVESTISSEUR	5

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ENNAKL AUTOMOBILES	6
BANQUE DE TUNISIE	9

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	11
--	----

COMMUNIQUEÉS DE PRESSE

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIFAK BANK-	12
TUNISIE LEASING & FACTORING	13
ONE TECH HOLDING	14
S.P.D.I.T. - SICAF	15
SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-	16

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CASH	17
----------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	18
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 22/02/2024*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- AT TAKAFULIA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-
- FCP SMART CASH
- SICAV L'INVESTISSEUR

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ENNAKL Automobiles SA
Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 19 avril 2024 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2023
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023
6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024
7. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024
8. Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs sur la bourse de Tunis
9. Nomination d'administrateurs.
10. Nomination de commissaires aux comptes
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Banque de Tunisie
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le lundi 15 Avril 2024 à 10 heures**, à l'Hôtel LAICO Tunis, Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2023,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2023,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et distribution de dividendes,
- Réaffectation de réserves à régime spécial,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires,
- Désignation de deux commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991

Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 17 avril 2024 à 10 heures** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1^{er} étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023
- 3) Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023
- 4) Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2023
- 7) Fixation du montant des jetons de présence
- 8) Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 9) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

2024 – AS – 0252

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**ENNAKL Automobiles SA**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2023 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	34 776 640,569
Résultat reporté	8 709,403
Résultat distribuable:	34 785 349,972
Dividendes 70% de capital soit 0.700 Dinars/action	21 000 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 043 299,217
Autres réserves	12 740 000,000
Report à nouveau 2023	2 050,755

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 70%, soit 0.700 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du -----.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

CINQUEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 22 mars 2024, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale **de trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2024**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Malek CHAHED arrive à échéance lors de la présente Assemblée, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères de nommer un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens
.....

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2026, les administrateurs suivants :

-
-
-
-
-

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de
• La société Tunisie Leasing & Factoring	• 31 décembre 2024
• La société Partner Investment (SPI)	• 31 décembre 2024
• Sonia Harrouch Mehri (Administratrice Indépendante)	• 31 décembre 2024
• Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains)	• 31 décembre 2025
• Lobna Feki (Administratrice Indépendante)	• 31 décembre 2025
• Société Parenin	• 31 décembre 2025
•	• 31 décembre 2026
•	• 31 décembre 2026
•	• 31 décembre 2026
•	• 31 décembre 2026
•	• 31 décembre 2026
•	• 31 décembre 2026

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des deux commissaires aux comptes le cabinet « Expert-Partners » et le cabinet « MTBF » membre du réseau international PwC sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

-
-

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2026.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à -----

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Banque de Tunisie
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2024.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2023, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2023, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2023 :	170.326.529 D
Report antérieur :	1.201.227 D
Total :	171.527.756 D

Répartition :

Réserves légales :	
Réserves pour réinvestissements exonérés :	50.000.000 D
Dividendes à distribuer :	78.300.000 D
Réserves Ordinaires :	42.000.000 D
Report à nouveau :	1.227.756 D
Total:	171.527.756 D

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 0,290 D par action et sera mis en paiement à partir du 07 mai 2024.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 25.625.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2024-2025-2026) les mandats d'Administrateur de :

Madame Henda EL FEKIH

Monsieur Mohamed REKIK

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM

Astrée Assurances

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

Suite à son élection, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Banque de Tunisie par l'Assemblée Générale Elective dédiée aux actionnaires minoritaires réunie le 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2024-2026).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation de :

- Cabinet AMC Ernst & Young, représenté par M. Fehmi LAOURINE
- Cabinet ORGA AUDIT, représenté par M. Monoom BEN AHMED

en tant que commissaires aux comptes de la Banque pour une période de trois ans (2024-2026)

Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2023 à quatre cent soixante-quinze mille dinars par an (475.000 Dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –Tunis Re-
Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne De Réassurance « Tunis Re » informe Les Actionnaires minoritaires de la Société que son Assemblée Générale électorale sera tenue le Jeudi 25 Avril 2024 à 10H00 au siège de Tunis Re sis à 12, Avenue du Japon Montplaisir -Tunis- en se limitant aux actionnaires minoritaires et sous la supervision d'un huissier notaire

L'ordre du Jour est comme suit :

- **Election d'un membre représentant les petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2024,2025 et 2026 parmi les candidats agréés par l'autorité de tutelle et du conseil du marché Financier**

Les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

() Le présent avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier N° 7083 en date du 29 Mars 2024.*

2024 – AS – 0255

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIFAK BANK-
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

La Société WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le vendredi 29 Mars 2024 a examiné l'activité de la société relative à l'exercice 2023 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net bénéficiaire au 31/12/2023 de 8 998 657 DT contre un résultat net bénéficiaire de 6 340 059 au 31/12/2022.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net bénéficiaire au 31/12/2023 de 7 472 846 DT contre un résultat net bénéficiaire de 5 269 776 au 31/12/2022.

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 26 avril 2024 à 09 h à son Centre d'Affaires sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le Lac III, Tunis

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0256

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING & FACTORING

Siège social : Immeuble TLF – Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring, réuni le mardi 29 mars 2024, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2023 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2023.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net de 24 314 809 DT en augmentation de 46,57 % par rapport à 2022.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net de 28 217 472 DT en augmentation de 36,27% par rapport à 2022.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le lundi 29 avril 2024 à 11h00 au siège de la société, et de proposer aux actionnaires, entre autres, la distribution d'un dividende de 1,100 par action, soit 22% du nominal sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie conformément à la note BCT n°2024-4 du 08 février 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

Le conseil d'administration du groupe OneTech s'est réuni en date du 29 Mars 2024 afin d'examiner l'activité du groupe courant l'exercice 2023. Les états financiers arrêtés et relatifs à cet exercice font ressortir les indicateurs suivants :

- Le chiffre d'affaires consolidé du groupe OTH a enregistré sur l'année 2023 une croissance de 5,6% atteignant 1 105 millions de dinars, dirigé en sa majorité aux marchés de l'exportation, soit 86%.
- Les marges opérationnelles se sont largement améliorées par rapport à l'année dernière comme suite à la stabilisation des chaînes de logistique et de la volatilité des cours de la matière première, d'une part, et des productions de bien meilleure valeur ajoutée, d'autre part.
- La marge brute a ainsi progressé de 22% et le groupe a réalisé pour la première fois un EBITDA de 100 millions de Dinars. Le résultat d'exploitation a été en ligne avec le budget pour atteindre 63,4 millions de dinars contre 31,1 millions de dinars en 2022, et le résultat net consolidé a été de 42,4 millions de dinars, en progression de 193%.

Le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'une enveloppe globale de dividendes de 20,1 MDT, soit 250 millimes par action.

Il a aussi été décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour le 16 mai 2024, à 10h :00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 29 mars 2024 et statuant sur l'exercice 2023, a approuvé un dividende de 0,850D par action. La mise en paiement sera effectuée le 15 avril 2024.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 - AS - 0259

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques –STIP-
Siège Social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP N°77, Tunis

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » informe ses actionnaires que les informations publiées dans les médias concernant la fermeture des Usines de Msaken et Menzel Bourguiba sont erronées.

Les propos évoqués par Mr le Président du conseil d'administration dans les Radios concernant l'éventualité de la mise en chômage technique du personnel de la société à partir du 15/04/2024, proviennent de l'anticipation d'une pression sur la trésorerie en cas de non-écoulement du stock actuel dont le niveau élevé est le résultat de l'absence d'une stratégie nationale de soutien des entreprises locales.

Il est important de préciser que la STIP est entrain de déployer tous les efforts nécessaires pour se positionner et développer ses exportations à destination de plusieurs marchés Européens (Italie, Roumanie), Africains (Togo) et Russes.

La STIP annonce à ce titre l'entrée en exploitation dès le mois de juillet 2024 des investissements engagés en équipements de Tri-génération et en équipements de qualité totalisant un montant de 21 MDT.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0260

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SMART CASH

Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières
Agrément du CMF n°04-2023 du 07 Février 2023
Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar, 1002, Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de **FCP SMART CASH**, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 **un dividende de 7,810 dinars par part** à compter du **jeudi 04 avril 2024**.

Ce dividende est payable aux guichets du siège de SMART ASSET MANAGEMENT. Le conseil d'administration de la société de gestion réserve la faculté aux porteurs de parts de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des parts FCP SMART CASH et ce au plus tard le 03 avril 2024.

2024 - AS - 0261

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,307
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	164,771
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,065
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,012
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,326
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	144,964
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,176
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,664
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,098
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,420
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,502
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,299
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,104
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,441
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,050
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,495
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	202,657
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,310
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,632
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	118,988
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,551
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,541
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,225
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,197
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,641
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,330
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,078
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	157,070
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	593,511
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,243
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	196,834
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,296
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,369
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,629
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,746
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,169
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,478
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,093
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,094
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 547,652
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	235,912
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,203
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,867
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,752
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,457
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,235
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,228
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	15,720
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,623
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	15,642
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 175,013
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,432
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,226

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,088	114,138	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,101	103,135	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,769	110,823	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,192	108,228	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,631	109,691	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,205	113,254	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,968	110,026	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,526	107,580	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,717	110,771	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,722	111,775	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,208	109,248	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,815	102,870	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,927	107,985	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,456	109,485	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,544	107,592	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,079	104,109	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,464	111,511	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,083	107,136	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,390	116,425	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,477	109,532	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,359	113,409	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	110,007	110,072	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 032,511	1 032,977	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 130,586	10 136,641	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,036	113,239	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,600	101,808	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,959	57,809	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,513	114,114	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,291	18,295	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	324,103	324,560	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 318,762	2 322,728	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,647	69,723	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,734	55,815	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,099	109,112	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,774	10,771	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,109	17,100	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,546	17,587	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,529	15,557	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,516	106,539	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,192	87,981	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,354	92,164	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,339	107,369	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,515	99,486	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,155	11,141	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,815	96,658	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,640	76,673	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	88,982	90,009	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	125,989	126,413	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	154,041	154,685	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	155,879	156,627	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	197,851	201,073	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	187,888	190,210	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	184,812	186,984	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,982	25,642	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 430,577	10 525,987	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	137,952	136,738	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	97,525	98,855	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 987,113	4 982,539	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,930	10,982	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,375	174,422	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 401,227	11 445,030	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 635,954	10 652,425	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 252,576	10 280,682	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 303,825	10 372,823	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 765,452	10 792,906	
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,144	10,220	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	124,434	125,117	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 026,387	1 034,310	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghuan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 22/02/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

التونسية للتأمين التكافلي "التكافلية"

15 نهج القدس - 1002 البليدير تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية يوم الثلاثاء 25 مارس 2024 تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي "التكافلية" مايلي :

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة أعضاء مجلس الإدارة

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

إنّ الجلسة العامة العادية المنعقدة يوم الاثنين 25 مارس 2024 على الساعة العاشرة صباحا بالمقرّ الاجتماعي لتأمينات التكافلية الكائن بـ 15 نهج القدس 1002 تونس البليدير، وبعد الاطلاع والاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول تصريف سنة 2023 وإلى التقرير العام لمراقبي الحسابات للفترة الممتدة من غرة جانفي 2023 إلى موفى ديسمبر 2023، تصادق على تقرير مجلس الإدارة.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار الثاني:

إنّ الجلسة العامة العادية وبعد استماعها إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية لسنة 2023 تأخذ علما بهذا التقرير.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار الثالث:

إنّ الجلسة العامة العادية، وبعد اطلاعها على القوائم المالية للسنة المحاسبية 2023 وبعد استماعها إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق على القوائم المالية المقفلة في 31 ديسمبر 2023 كما تمّ عرضها عليها.

كما تصادق الجلسة العامة العادية على الطرق المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية والعمليات المنجزة في إطارها والتي أدت في 31 ديسمبر 2023 إلى تسجيل نتيجة إجمالية إيجابية بـ **3 144 961 دينار** مفصلة على النحو التالي:

بحساب الدينار

1 772 303	حساب المساهمين عن السنة المالية 2023
1 372 658	حساب المشتركين عن السنة المالية 2023
3 144 961	النتيجة الإجمالية الصافية عن السنة المالية 2023

وقد بلغ مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية إلى موفى السنة المالية 2023 مبلغ 31 094 517 دينار مفصلة كما يلي:

بحساب الدينار	تفصيل العجز الإجمالي في الأصول
327 072	ربح إجمالي في الأصول الصافية للتكافل العائلي وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل مدخرات توازن صندوق المشتركين
-1 557 373	عجز إجمالي في الأصول الصافية للتكافل العام وقد تمّ إلحاق هذا المبلغ بأصل عجز صندوق المشتركين للسنوات السابقة
- 1 230 301	مجموع العجز في الأصول عن السنة المالية 2023

بحساب الدينار	مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية
32 324 818	الأموال الذاتية للشركة في حساب المساهمين
- 1 230 301	عجز في الأصول الصافية لحساب المشتركين
31 094 517	مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية عن السنة المالية 2023

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار الرابع:

إنّ الجلسة العامة العادية وبعد استماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقيات والعمليات المسجلة سنة 2023 والمنصوص عليها بالفصل 200 وما بعده والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علماً بمحتوى هذا التقرير وتصادق عليه .

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار الخامس:

تعرض الجلسة العامة العادية مقترح تخصيص الأرباح الصافية لسنة 2023 كما يلي:

1. النتيجة المالية لحساب المساهمين:

بحساب الدينار	
1 772 303	النتيجة المحاسبية 2023
2 080 118	النتيجة المؤجلة للسنة السابقة
3 852 421	النتيجة القابلة للتوزيع
192 621	الاحتياطات القانونية (5%)
1 770 000	احتياطات لفائدة استثمارات معفاة
1 889 800	الباقى الأول
50 000	احتياطات الصندوق الاجتماعي
1 839 800	الباقى الثاني
1 839 800	النتيجة المؤجلة

2. النتيجة المالية لحساب المشتركين:

1.2 النتيجة المالية لصندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العام:

بحساب الدينار

695 725	الفائض التأميني لسنة 2023
-2 253 097	العجز المؤجل للسنوات السابقة
-1 557 373	الباقى الأول
0	مدخرات تغطية عجز صندوق المشتركين
-1 557 373	الباقى الثاني
0	الفائض التأميني القابل للتوزيع
-1 557 373	الباقى الثالث
-1 557 373	العجز المؤجل

2.2 النتيجة المالية لصندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العائلي:

بحساب الدينار

676 933	الفائض التأميني لسنة 2023
-349 861	العجز المؤجل للسنوات السابقة
327 072	الباقى الأول
327 072	مدخرات تغطية عجز صندوق المشتركين
0	الباقى الثاني
0	الفائض التأميني القابل للتوزيع
0	الباقى الثالث
0	الفائض التأميني المؤجل

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار السادس:

تبرئ الجلسة العامة العادية تماما وبدون أي تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2023.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار السابع:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيدة خلود قريوج كعضو بهيئة الرقابة الشرعية وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في القوائم المالية لتصرف سنة 2026.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار الثامن:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي لمنحة حضور أعضاء مجلس الإدارة لتصرف 2023 بستة آلاف دينار (6000 د) لكل عضو.

ومنحة حضور صافية بستة آلاف دينار (6000 د) لكل عضو من أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق، لجنة المخاطر، لجنة التوظيفات ولجنة التعيينات والتأجير لتصرف 2023.

وحددت منحة سنوية صافية بعشرين ألف دينار (20 000 د) لرئيس مجلس الإدارة لتصرف 2023.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار التاسع:

حددت الجلسة العامة العادية المبلغ الصافي للمنحة السنوية لأعضاء هيئة الرقابة الشرعية بعنوان تصرف 2023 بستة آلاف دينار (6000 د) لكل عضو.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

القرار العاشر:

تسند جميع الصلاحيات لكل من يحمل نظيرا أو نسخة من محضر هذه الجلسة العامة العادية وذلك قصد القيام بإجراءات الإيداع والإشهارات القانونية وغيرها.

بعد عرض هذا القرار على التصويت، تمت المصادقة عليه بالإجماع.

بذلك استكملت الجلسة العامة العادية جدول أعمالها وأنهت أشغالها على الساعة الحادية عشر صباحا.

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

Bilan Combiné au 31 Décembre 2023 (Actifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2023			Exercice 2022		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs							
AC1 Actifs incorporels	III-1	-	394 477	394 477	-	488 919	488 919
AC12 Concessions, brevets, licences, marques			394 477	394 477		488 919	488 919
AC2 Actifs corporels d'exploitation	III-2	-	669 641	669 641	-	470 485	470 485
AC21 Installations techniques et machines			636 394	636 394		457 801	457 801
AC22 Autres installations, outillage et mobilier			33 247	33 247		12 685	12 685
AC3 Placements	III-3	67 495 991	27 073 532	94 569 523	35 620 930	9 430 875	45 051 805
AC31 Terrains et constructions		2 618 838	4 719 981	7 338 819	3 176 998	282 718	3 459 716
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 618 838	719 981	3 338 819	3 176 998	282 718	3 459 716
AC33 Autres placements financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		64 542 500	22 353 551	86 896 051	32 125 147	9 148 157	41 273 305
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP islamiques		12 500 000	1 799 976	14 299 976	12 500 000	865 554	13 365 554
AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		26 042 500	10 571 400	36 613 900	7 391 447	4 506 753	11 898 200
AC333 Autres prêts		-	8 634	8 634	-	1 744	1 744
AC334 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers islamiques		26 000 000	9 900 000	35 900 000	12 233 700	3 766 300	16 000 000
AC335 Autres placements conformes aux normes shari'iques		-	73 540	73 540	-	7 806	7 806
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		334 653	-	334 653	318 784	-	318 784
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4	7 218 295	-	7 218 295	6 380 782	-	6 380 782
AC51 Provision pour primes non acquises		2 050 615	-	2 050 615	1 721 681	-	1 721 681
AC52 Provision d'assurance takaful familial		1 359 474	-	1 359 474	1 164 772	-	1 164 772
AC53 Provision pour sinistres (takaful familial)		166 125	-	166 125	-	-	-
AC54 Provision pour sinistres (takaful Général)		3 642 080	-	3 642 080	3 494 329	-	3 494 329
AC6 Créances	III-5	17 069 918	5 825 065	22 894 984	16 086 268	5 028 778	21 115 046
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		15 288 323	-	15 288 323	14 678 460	-	14 678 460
AC611 Primes acquises et non émises		567 972	-	567 972	398 385	-	398 385
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance takaful directe		12 818 783	-	12 818 783	11 618 307	-	11 618 307
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 901 568	-	1 901 568	2 661 767	-	2 661 767
AC62 Créances nées d'opérations de rétakaful		548 506	-	548 506	376 757	-	376 757
AC63 Autres créances		1 233 089	4 970 702	6 203 791	1 031 052	3 821 797	4 852 849
AC631 Personnel		-	6 011	6 011	-	9 783	9 783
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		976 588	4 964 692	5 941 279	766 146	3 812 014	4 578 160
AC633 Débiteurs divers		256 501	-	256 501	264 906	-	264 906
AC64 Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-	-	-
AC66 Créances sur le fonds des adhérents (Commissions Wakala, Moudhraba et autres créances)		-	854 363	854 363	-	1 206 981	1 206 981
AC7 Autres éléments d'actif	III-6	8 884 825	918 926	9 803 751	20 946 252	17 329 336	37 686 016
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	-287 701	17 166	-270 536	11 953 874	17 026 304	28 980 178
AC72 Charges reportées		5 620 053	-	5 620 053	5 771 894	-	5 771 894
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 800 799	-	2 800 799	3 132 959	-	3 132 959
AC722 Autres charges à répartir		2 819 254	-	2 819 254	2 638 935	-	2 638 935
AC73 Comptes de régularisation Actif		3 552 473	901 760	4 454 233	2 630 912	303 032	2 933 944
AC731 Loyers acquis non échus		3 552 473	901 760	4 454 233	2 630 912	303 032	2 933 944
Total de l'actif		100 669 029	34 881 641	135 550 670	78 444 659	32 748 393	111 193 052

ANNEXE N°2

Bilan Combiné au 31 Décembre 2023
(Actifs nets/Capitaux Propres et Passifs)

RUBRIQUE	Note	Exercice 2023			Exercice 2022		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul	Entreprise Takaful et/ou Rétafakul combiné
Actifs Nets des adhérents							
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		-1 557 373		-1 557 373	-2 602 959		-2 602 959
AN2 Provisions d'Equilibrage du fonds des Adhérents		327 072		327 072	-		-
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		-		-	-		-
AN5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		-		-	-		-
Total des Actifs Nets des adhérents	III-9	-1 230 301	-	-1 230 301	-2 602 959	-	-2 602 959
Capitaux propres des actionnaires							
CP1 Capital social			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP1-a - Capital souscrit			20 000 005	20 000 005		20 000 005	20 000 005
CP2 Réserves			8 472 392	8 472 392		8 479 947	8 479 947
CP 2 -a- Primes liées au capital			7 000 004	7 000 004		7 000 004	7 000 004
CP 2 -b- Réserves légales			534 564	534 564		341 943	341 943
CP 2 -e- Autres réserves			2 950 445	2 950 445		1 138 000	1 138 000
CP5 Résultat reporté			1 839 800	1 839 800		2 080 118	2 080 118
CP6 Résultat de l'exercice			-	-		-	-
Total capitaux propres	III-10	-	32 324 818	32 324 818	-	30 560 070	30 560 070
Total actifs nets et capitaux propres		-1 230 301	32 324 818	31 094 517	-2 602 959	30 560 070	27 957 111
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges			226 906	226 906		203 114	203 114
PA22 Provisions pour impôts			150 000	150 000		91 208	91 208
PA23 Autres provisions			76 906	76 906		111 906	111 906
PA3 Provisions techniques brutes	III-11	91 115 293	0	91 115 293	72 674 537	0	72 674 537
PA31 Provision pour primes non acquises		15 759 447		15 759 447	14 798 270		14 798 270
PA32 Provision d'assurance Takaful familial		31 464 886		31 464 886	20 515 623		20 515 623
PA33 Provision pour sinistres (takaful familial)		755 283		755 283	245 606		245 606
PA34 Provision pour sinistres (takaful Général)		42 582 641		42 582 641	36 755 754		36 755 754
PA35 Provision pour égalisation et équilibrage		25 023		25 023	17 353		17 353
PA36 Autres provisions techniques (takaful familial)		11 486		11 486	15 485		15 485
PA37 Autres provisions techniques (takaful Général)		516 528		516 528	326 446		326 446
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et des rétrocessionnaires	III-12	4 022 185		4 022 185	3 572 934		3 572 934
PA6 Autres dettes	III-13	5 669 143	1 606 377	7 275 520	3 931 438	853 361	4 784 799
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance takaful directe		511 430		511 430	263 519		263 519
PA62 Dettes nées d'opérations de rétafakul		1 389 424		1 389 424	1 254 159		1 254 159
PA63 Autres dettes		2 898 398	851 780	3 750 177	1 206 780	853 361	2 060 140
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	-	-	723	-	723
PA632 Personnel		-	321 552	321 552	-	297 504	297 504
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 898 398	383 148	3 281 545	1 206 057	303 958	1 510 014
PA634 Crédoiteurs divers			147 080	147 080		251 899	251 899
PA66 Dettes envers l'opérateur du fonds (Commissions Wakala, Moudhraba et autres dettes)		854 363	-	854 363	1 206 981	-	1 206 981
PA7 Autres passifs	III-14	1 108 237	1 478 137	2 586 373	868 709	1 131 848	2 000 557
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		533 384	-	533 384	337 934	-	337 934
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		574 852	1 478 137	2 052 989	530 775	1 131 848	1 662 623
Total du passif		101 899 330	2 556 823	104 456 153	81 047 618	2 188 323	83 235 941
Total des actifs nets, capitaux propres et des passifs		100 669 029	34 881 641	135 550 670	78 444 659	32 748 393	111 193 052

● قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار التخصيص النتيجة النهائية

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves Légales	Autres réserves	Résultat reportes	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres 2023 avant affectation	20 000 005	7 000 004	341 943	1 130 445	2 080 118	1 772 303	32 324 818
Affectation des résultat suivant décision de l'AGO du 25-03-2024			192 621	1 820 000	-240 318	-1 772 303	-
Capitaux propres 2023 après affectation	20 000 005	7 000 004	534 564	2 950 445	1 839 800	-	32 324 818

● قائمة أعضاء مجلس الإدارة

Nom & prénom	Représentant de la personne morale	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats d'administrateur dans d'autres sociétés
Mohamed saidane	mohamed saidane	Président du conseil d'administrateur	2022-2024	Industriel	wifak bank intermetal
Mohamed Hedi Ben Ayed	Mohamed Hedi Ben Ayed	Administrateur	2022-2024	Industriel	wifak bank
Abdellatif hamrouni	Abdellatif hamrouni	Administrateur	2022-2024	Industriel	Sotunol
Mohamed Mellousse	WIFAK BANK	Administrateur	2022-2024	BANQUE	WIFAK SICAR
Mouldi Zaiene	WIFAK BANK	Administrateur	2022-2024	BANQUE	AUCUN
Thameur Chagour	Indépendant	Administrateur	2022-2024	BANQUE	AUCUN
Mohamed Nadhim Cherif	TUNIS RE	Administrateur	2022-2024	REASSURANCE	AMANA TAKAFUL, COTUNACE, ICTAMA, SDA, BTS, ACRO FRESH, STAR PAPIER
Khaled smache	Indépendant	Administrateur	2022-2024	Actuariat	AUCUN
Mohamed Mellousse	Mohamed Mellousse	Administrateur	2022-2024	BANQUE	WIFAK SICAR

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****Tunis International Bank -TIB –****Siège Social** : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Jamil GOUIDER cabinet C.M.G et M Foued AMIRI cabinet ARC Tunisie.

BILAN**Arrêté au 31.12.2023****(Unités en US Dollars)**

Désignation	Notes	2023	2022
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	76 290 872	76 106 027
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	326 353 235	311 094 384
AC 3 Créances sur la clientèle	5	26 733 289	24 590 496
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	31 886 808	30 124 003
AC 5 Portefeuille titres d'investissement	7	111 810 029	111 816 529
AC 6 Valeurs immobilisées	8	1 315 352	1 442 096
AC 7 Autres actifs	9	6 383 425	3 666 411
TOTAL ACTIFS		580 773 010	558 839 946
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	178 457 668	166 586 022
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	211 575 655	216 815 092
PA 5 Autres passifs	12	26 042 748	21 046 190
TOTAL PASSIFS		416 076 071	404 447 304
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		34 427 965	33 328 240
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		64 824 402	59 819 349
CP 6 Résultat de l'exercice		14 444 573	10 245 053
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	164 696 940	154 392 642
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		580 773 010	558 839 946

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2023

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2023	2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données	6 839 909	6 387 066
HB 2	Crédits documentaires	359 628	1 179 243
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		7 199 537	7 566 309
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		7 199 537	7 566 309
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 7	Garanties reçues	45 467 821	34 352 485
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		45 467 821	34 352 485

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2023	2022
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>33 636 542</u>	<u>22 481 560</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14 18 479 745	8 391 970
PR 2	Commissions perçues	15 3 890 685	3 083 032
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 3 805 836	3 606 388
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17 7 460 276	7 400 170
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>-3 032 531</u>	<u>-1 551 922</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -2 851 685	-1 351 523
CH 2	Commissions encourues	-180 846	-200 399
PRODUIT NET BANCAIRE		30 604 011	20 929 638
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-336 342	1 191 765
CH 6	Frais de personnel	19 -4 072 260	-3 824 551
CH 7	Charges générales d'exploitation	20 -2 972 788	-2 759 349
CH 8	Dotations aux amortissements	-285 963	-317 071
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 936 658	15 220 432
CI 10	Impôts sur les bénéfices	-8 492 085	-4 975 379
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		14 444 573	10 245 053
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		14 444 573	10 245 053

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2023	2022
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		19 717 074	13 349 746
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-3 032 531	-1 551 922
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		11 871 646	-845 859
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-2 142 793	6 077 254
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-5 239 437	25 700 007
Titres de placements		-1 225 351	-5 049 864
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-10 540 574	-3 460 588
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-21 903 450	-39 742 618
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-12 495 417	-5 523 843
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 481 192	7 328 294
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		440 181	6 792 933
Acquisition / cessions sur immobilisations		-159 219	-58 648
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		7 762 155	14 062 579
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-5 240 000	-2 740 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-5 240 000	-2 740 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-9 973 262	5 798 735
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		130 371 816	124 573 081
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	21	120 398 553	130 371 816

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 35% pour ses activités avec les résidents et non-résidents à partir de l'exercice 2021.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2023 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3 Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2023 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2023 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2023 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2023 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2023 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023 et la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen, pour chaque groupe de contrepartie, estimé sur un historique de 7 ans le plus récent ; y compris l'année de référence et compte non tenue de l'année 2020 ;
- La majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire n° 2024-01 ;
- L'application d'un taux de provisionnement standards tel que prévu par la circulaire n° 2024-01 sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

2.3. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 04 Mars 2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2023 un montant de 76 291 KUSD contre 76 106 KUSD au 31.12.2022 et se décompose comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Caisse	278 269	323 284	-45 015	-14%
Comptes ordinaires Banque Centrale	8 397 603	11 606 743	-3 209 140	-28%
Créances sur la Banque Centrale de Tunisie	67 615 000	64 176 000	3 439 000	5%
Total	76 290 872	76 106 027	184 845	0%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 326 353 KUSD contre 311 094 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Comptes ordinaires	44 211 863	54 366 501	-10 154 638	-19%
Prêts au jour le jour et à terme	118 209 814	125 647 307	-7 437 493	-6%
Prêts syndiqués (*)	161 297 300	129 458 025	31 839 275	25%
Intérêts courus	2 634 258	1 622 551	1 011 707	62%
Total	326 353 235	311 094 384	15 258 851	5%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Prêts syndiqués brut	161 297 300	129 458 025	31 839 275	25%
Prêts syndiqués douteux	4 135 888	4 135 888	0	0%
Agios réservés	-184 430	-184 430	0	0%
Provision spécifique sur créances douteuses	-3 951 458	-3 951 458	0	0%
Total	161 297 300	129 458 025	31 839 275	25%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	44 211 863	-	-	44 211 863
Prêt au jour le jour	117 721 087	488 727	-	118 209 814
Prêts syndiqués	3 550 689	113 149 294	44 597 317	161 297 300

Intérêts courus	2 634 258	-	-	2 634 258
Total	168 117 897	113 638 021	44 597 317	326 353 235

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 26 733 KUSD contre 24 590 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	6 147 095	6 762 155	-615 060	-9%
Créances sur la clientèle à moyen terme	16 945 855	15 824 839	1 121 016	7%
Comptes ordinaires débiteurs	4 482 986	3 203 014	1 279 972	40%
Intérêts courus	68 095	64 608	3 488	5%
Créances échues et non payées	1 314 602	529 759	784 843	148%
Agios réservés	-17 618	0	-17 618	100%
Provision spécifique sur créances douteuses	-917 320	-529 759	-387 561	73%
Provision collective	-1 290 406	-1 264 120	-26 286	2%
Total	26 733 289	24 590 496	2 142 793	9%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	3 779 009	5 875 786	12 527 413	22 182 208
Comptes débiteurs de la clientèle	4 482 986	-	-	4 482 986
Intérêts courus	68 095	-	-	68 095
Total	8 330 090	5 875 786	12 527 413	26 733 289

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 31 887 KUSD contre 30 124 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Titres de transaction	1 086 213	988 017	98 196	10%
Titres de placement (*)	30 800 595	29 135 986	1 664 609	6%
Total	31 886 808	30 124 003	1 762 805	6%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Titres cotés	852 060	959 606	-107 546	-11%
Titres non cotés	29 948 535	28 176 380	1 772 155	6%
Total	30 800 595	29 135 986	1 664 609	6%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 111 810 KUSD contre 111 817 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Titres obligataires	49 744 262	47 472 414	2 271 848	5%
Autres titres de l'Etat	10 525 638	12 135 600	-1 609 962	-13%
Participation dans AGB (*)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	992 115	1 639 584	-647 469	-39%
Intérêts courus sur obligations	1 392 863	1 413 780	-20 917	-1%
Total	111 810 029	111 816 529	-6 500	0%

(*) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	-	12 007 088	37 737 174	49 744 262
Autres titres de l'Etat	5 522 612	-	5 003 026	10 525 638
Total	5 522 612	12 007 088	42 740 200	60 269 900

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 1 315 KUSD contre 1 442 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	VB 2023	Amort.	VCN 2023	VCN 2022	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 795 342	280 636	324 448	-43 812	-14%
Fournitures et équipements	5 404 568	-5 087 455	317 113	400 415	-83 302	-21%
Installations	529 655	-512 052	17 603	17 233	370	2%
Total	9 710 201	-8 394 849	1 315 352	1 442 096	-126 744	-9%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 6 383 KUSD contre 3 666 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Crédits au personnel	1 903 415	1 699 069	204 346	12%
Charges payées d'avance	466 457	330 962	135 495	41%
Comptes d'attente et de régularisation	4 013 553	1 636 380	2 377 173	145%
Total	6 383 425	3 666 411	2 717 014	74%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 178 458 KUSD contre 166 586 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Avoirs des banques	104 182	100 713	3 469	3%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	88 200 369	76 559 646	11 640 723	15%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	90 153 117	89 925 663	227 454	0%
Total	178 457 668	166 586 022	11 871 646	7%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	104 182	-	-	104 182
Emprunts au jour le jour banques	178 353 486	-	-	178 353 486
Total	178 457 668	-	-	178 457 668

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 211 576 KUSD contre 216 815 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Dépôts à vue	176 153 556	189 265 963	-13 112 407	-7%
Dépôts à terme	32 679 752	24 871 136	7 808 616	31%
Autres sommes dues à la clientèle	2 742 347	2 677 993	64 354	2%
Total	211 575 655	216 815 092	-5 239 437	-2%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	176 153 556	-	-	176 153 556
Compte à terme	26 030 073	6 649 679	-	32 679 752
Autres sommes dues à la clientèle	-	2 742 347	-	2 742 347
Total	202 183 629	9 392 026	-	211 575 655

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 26 043 KUSD contre 21 046 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créditeurs divers	173 690	158 467	15 223	10%
Charges à payer	11 219 838	7 536 340	3 683 498	49%
Agios, crédits à régulariser & divers	14 649 220	13 351 383	1 297 837	10%
Total	26 042 748	21 046 190	4 996 558	24%

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Réserve spéciale d'investissement	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2022	50 000 000	7 556 427	23 576 633	400 524	1 000 000	1 794 656	59 819 349	10 245 053	154 392 642
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	-	-	10 245 053	-10 245 053	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	14 444 573	14 444 573
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-4 000 000	-	-4 000 000
Variation fond social	-	-	-	-	-	99 725	-240 000	-	-140 275
Capitaux propres au 31/12/2023	50 000 000	7 556 427	24 576 633	400 524	1 000 000	1 894 381	64 824 402	14 444 573	164 696 940

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 18 480 KUSD contre 8 392 KUSD au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	5 456 785	2 068 244	3 388 541	164%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	10 967 687	4 825 630	6 142 057	127%
Intérêts sur crédits à la clientèle	2 055 273	1 498 096	557 177	37%
Total	18 479 745	8 391 970	10 087 775	120%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 3 891 KUSD contre 3 083 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 428 533	1 193 217	235 316	20%
Commissions sur opérations de crédit	1 948 007	1 315 649	632 358	48%
Commissions sur engagements par signature	166 345	268 654	-102 309	-38%
Autres commissions	347 800	305 512	42 288	14%
Total	3 890 685	3 083 032	807 653	26%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 3 806 KUSD contre 3 606 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Gains de change	1 924 281	2 232 437	-308 156	-14%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	1 894 291	1 854 353	39 938	2%
Reprises de provisions sur titres commercial	76 597	39 265	37 332	95%
Dotations aux provisions sur titres commercial	-171 569	-632 947	461 378	-73%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	82 236	113 280	-31 044	-27%
Total	3 805 836	3 606 388	199 448	6%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 7 460 KUSD contre 7 400 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Dividendes AGB	4 105 358	3 933 923	171 435	4%
Intérêts et revenus assimilés	3 354 918	3 466 247	-111 329	-3%
Total	7 460 276	7 400 170	60 106	1%

18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 2 852 KUSD contre 1 352 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	544 327	110 921	433 406	391%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	2 307 358	1 240 602	1 066 756	86%
Total	2 851 685	1 351 523	1 500 162	111%

19 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 4 072 KUSD contre 3 825 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Rémunération du personnel	3 173 331	2 938 846	234 485	8%
Charges sociales	717 561	631 304	86 257	14%
Indemnités de départ à la retraite	175 000	245 000	-70 000	-29%
Autre charges de personnel	6 368	9 401	-3 033	-32%
Total	4 072 260	3 824 551	247 709	6%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2023 un montant de 2 973 KUSD contre 2 759 KUSD au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Coûts liés aux locaux	251 654	254 088	-2 434	-1%
Charges informatique	299 567	322 601	-23 034	-7%
Communication	256 407	242 920	13 487	6%
Frais de publicités	84 613	69 177	15 436	22%
Frais du conseil et assemblées	355 902	313 623	42 279	13%
Impôts et taxes	31 227	20 304	10 923	54%
Autres frais administratifs	1 693 418	1 536 636	156 782	10%
Total	2 972 788	2 759 349	213 439	8%

21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2023, 120 399 KUSD détaillés comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	76 290 872	76 106 027	184 845	0%
Avoirs auprès des établissements bancaires	44 211 864	54 366 502	-10 154 638	-19%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-104 182	-100 713	-3 470	3%
Total	120 398 553	130 371 816	-9 973 262	-8%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Membre du Conseil d'administration	Autres parties liées	Total
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	88 559	-	-	50 682 547	50 771 106
Portefeuille titres commercial	-	-	-	714 695	714 695
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	3 048 000	52 203 151
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	235 018	235 018
Créances sur la clientèle	-	-	1 011 118	1 113 826	2 124 944
Total	88 559	49 155 151	1 011 118	55 794 086	106 048 914
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	44 600 120	-	-	33 255 300	77 855 420
Dépôts de la clientèle	-	-	3 321	15 300	18 621
Autres passifs	29 246	-	-	21 587	50 833
Total	44 629 366	-	3 321	33 292 187	77 924 874

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Membre du Conseil d'administration	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	7 693	-	100 091	2 639 955	2 747 739
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	36 019	36 019
Revenus du portefeuille d'investissement	-	4 105 358	-	135 000	4 240 358
Intérêts encourus et charges assimilées	-506 536	-	-	-364 358	-870 894
Impôts sur les bénéfices	-	-615 804	-	-	-615 804
Total	-498 843	3 489 554	100 091	2 446 616	5 537 418

23. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élevaient au 31 décembre 2023 à 12 062 KUSD détaillés comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	6 034 785	7 812 510	-1 777 726	-23%
Devises vendus non encore livrés	6 027 216	7 806 778	-1 779 562	-23%
Total	12 062 001	15 619 288	-3 557 288	-23%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 14 Mars 2024

Foued AMIRI

**Mohamed Jamil
GOUIDER**

ARC

CMG

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2023 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2023 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023 :

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2023 le montant de 550 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2023, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2023* (En milliers USD)	Passif au 31 décembre 2023* (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	684	319
Prestations pour départ à la retraite	34	1 759
Total	718	2 078

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 14 Mars 2024

Foued AMIRI

**Mohamed Jamil
GOUIDER**

ARC

CMG

FCP SMART CASH
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART CASH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 49.598.732, un actif net de D : 49.569.960 et un bénéfice de D : 3.722.963.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP SMART CASH » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>10 531 449</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 051 839
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 479 609
Placements monétaires et disponibilités		<u>38 981 602</u>
Placements monétaires	5	38 447 821
Disponibilités		533 781
Créances d'exploitation	6	<u>85 682</u>
TOTAL ACTIF		<u>49 598 732</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	26 165
Autres créditeurs divers	8	2 607
TOTAL PASSIF		<u>28 773</u>

ACTIF NET

Capital	9	45 982 003
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		3 587 957
ACTIF NET		<u>49 569 960</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>49 598 732</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 06/03 au 31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	17 181
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 181
Revenus des placements monétaires	11	36 171
Revenus des prises en pension	12	3 884 713
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 938 064
Charges de gestion des placements	13	(233 380)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 704 684
Autres charges	14	(14 263)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 690 421
Régularisation du résultat d'exploitation		(102 464)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 587 957
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		102 464
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		27 144
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		5 398
RESULTAT DE LA PERIODE		3 722 963

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

*Période du 06/03 au
31/12/2023*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>3 722 963</u>
Résultat d'exploitation	3 690 421
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 144
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 398
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>45 746 997</u>
Souscriptions	
- Capital	56 040 500
- Régularisation des sommes non distribuables	19 479
- Régularisation des sommes distribuables	449 328
Rachats	
- Capital	(10 204 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 219)
- Régularisation des sommes distribuables	(551 791)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>49 469 960</u></u>
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	49 569 960
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	459 362
VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>107,910</u></u>
TAUX DE RENDEMENT	<u><u>7,91%</u></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART CASH » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 06 Mars 2023 à l'initiative de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 07 Février 2023. Il a été ouvert au public le 13 Mars 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 06 mars 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART CASH » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART CASH » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 10.531.449, et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			7 683 186	8 051 839	16,24%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000796	BTA 7.5% JANVIER 2028	120	108 932	117 734	0,24%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	7 587	7 574 254	7 934 105	16,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif			2 461 211	2 479 609	5,00%
Titres des OPCVM					
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	13 924	1 978 033	1 981 441	4,00%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	4 414	483 178	498 168	1,00%
TOTAL			10 144 397	10 531 449	21,25%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				21,23%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	-	-	-	-	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du Trésor assimilables	7 683 186			7 683 186	
Titres OPCVM	3 503 937			3 503 937	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(1 042 727)			(1 042 727)	5 398
Variation des plus (ou moins) values latentes			27 144	27 144	
Variations des intérêts courus		359 908		359 908	
Soldes au 31 décembre 2023	10 144 397	359 908	27 144	10 531 449	5 398

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 38.981.602 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	3 197	3 197	0,01%
	AMEN BANK	3 197	3 197	0,01%
	Pensions livrées	4 900 000	4 908 575	9,90%
	Pension Livrée ATB 10,5% au 25/01/2024 pour 30 jours	4 900 000	4 908 575	9,90%
	Comptes à Terme	9 800 000	9 808 149	19,79%
	TSB (au taux de 10,99% / durée = 90J / échéance 27/03/2024)	4 900 000	4 904 721	9,89%
	BNA (au taux de 10,64% / durée = 90J / échéance 27/03/2024)	4 900 000	4 903 428	9,89%
	Certificats de dépôt	8 965 929	8 974 522	18,10%
TNOT7K06C343	BNA (au taux de 9,74% / durée = 20J / échéance 16/01/2024)	4 480 625	4 485 449	9,05%
TNN9LADSKQK4	AB (au taux de 9,49% / durée = 10J / échéance 07/01/2024)	1 995 793	1 997 473	4,03%
TN3JK7D28LV3	ATB (au taux de 9,49% / durée = 20J / échéance 25/01/2024)	2 489 511	2 491 600	5,03%
	Bons de trésor à court terme	14 738 620	14 753 378	29,76%
TNQCYB6ZHJ26	BTC 13 semaines 31/01/2024	14 738 620	14 753 378	29,76%
	TOTAL	38 407 746	38 447 821	77,56%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		77,52%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2023 un solde de D : 85.682 et s'analyse comme suit :

31/12/2023

Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA

85 682

Total

85 682

Note 7: Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 26.165 et s'analyse comme suit :

31/12/2023

Rémunération du gestionnaire

26 165

Total

26 165

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 2.607 et s'analyse comme suit :

31/12/2023

Etat, retenue à la source

2 607

Total

2 607

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	9

Souscriptions réalisées

Montant	56 040 500
Nombre de parts émises	560 405
Nombre de copropriétaires nouveaux	18

Rachats effectués

Montant	(10 204 300)
Nombre de parts rachetées	(102 043)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 144
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 398
Régularisation des sommes non distribuables	13 260

Capital au 31-12-2023

Montant	45 982 003
Nombre de parts	459 362
Nombre de copropriétaires	21

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 17.181, et se détaille ainsi :

	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	17 181
TOTAL	17 181

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au le 31/12/2023 à D : 36.171, et se détaille ainsi :

	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	4 670
Intérêts des comptes à terme	8 149
Intérêts des bons du trésor à court terme	14 758
Intérêts des certificats de dépôt	8 593
TOTAL	36 171

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2023 à D : 3.884.713, et se détaille ainsi:

	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	3 884 713
TOTAL	3 884 713

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 233.380, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	233 380
Total	<u>233 380</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2023 à D : 14.263, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>
Services bancaires	14 007
Impôt et taxes	120
Autres	137
Total	<u>14 263</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	8,573
Charges de gestion des placements	(0,508)
Revenus net des placements	<u>8,065</u>
Autres charges	(0,031)
Autres produits	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>8,034</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,223)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>7,811</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,059
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,012

Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,071</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>8,105</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,071</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,029
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,100</u>
Valeur liquidative	107,910
 Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,51%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART CASH" est confiée à la Société de gestion "Smart Asset Management". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion opérationnelle du fonds . En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable du fonds est déléguée à la société de gestion HELION CAPITAL.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

La rémunération du gestionnaire administratif et comptable ainsi que celle du dépositaire sont prises en charge par le gestionnaire.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC AUDIT & CONSEIL représenté par M. Walid AMOR.

BILAN
Au 31 DECEMBRE 2023
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	1 011 828	1 016 437
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	446 568	366 030
AC1-B	Obligations et Valeurs assimilées	<u>4-3</u>	147 642	236 106
AC1-C	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	417 618	387 301
AC2	Placements monétaires et disponibilités		251 346	248 975
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	202 663	203 445
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	48 682	45 530
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	29	133
AC3-A	Créances d'exploitation		29	133
TOTAL ACTIF			1 263 202	1 265 544
<u>PASSIF</u>				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-8</u>	28 901	27 101
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-9</u>	19 861	19 460
TOTAL PASSIF			48 762	46 560
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	CAPITAL	<u>4-10</u>	1 168 449	1 169 015
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-11</u>	45 991	49 969
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs		13	10
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		45 978	49 959
TOTAL ACTIF NET			1 214 440	1 218 984
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 263 202	1 265 544

ETAT DE RESULTAT
Au 31 DECEMBRE 2023
 (Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR1</u> <u>Revenus du portefeuille-titres</u>		65 325	67 521
PR1-A Dividendes	<u>5-1</u>	22 223	21 829
PR1-B Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>5-2</u>	15 208	18 941
PR1-C Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	27 893	26 751
<u>PR2</u> <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	14 722	15 354
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		80 047	82 875
<u>CH1</u> <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	-9 673	-9 618
REVENU NET DES PLACEMENTS		70 374	73 257
<u>CH2</u> <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u>	-24 433	-23 325
RESULTAT D'EXPLOITATION		45 941	49 932
<u>PR4</u> <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	37	27
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		45 978	49 959
PR4-A <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-37	-27
PR4-B Variation des +/- value potentielles sur Titres		-19 892	42 154
PR4-C +/- Values réalisées sur cession des titres		19 108	-47 673
PR4-D Frais de négociation des titres		-3 051	-4 502
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		42 106	39 912

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 DECEMBRE 2023
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	42 106	39 912
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	45 941	49 932
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-19 892	42 154
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	19 108	-47 673
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 051	-4 502
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-49 956	-28 590
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	3 306	1 866
a- SOUSCRIPTIONS	3 306	1 866
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	3 201	1 854
AN3-B Régularisation des sommes non distrib.	69	-16
AN3-C Régularisations des sommes distrib	37	27
b- RACHATS	0	0
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	0	0
AN3-G Régularisation des sommes non distrib.	0	0
AN3-H Régularisations des sommes distrib	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 544	13 188
<u>AN4 ACTIF NET</u>		
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 218 984	1 205 796
AN4-B FIN DE PERIODE	1 214 440	1 218 984
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>		
AN5-A DEBUT DE PERIODE	17 167	17 140
AN5-B FIN DE PERIODE	17 214	17 167
VALEUR LIQUIDATIVE	70,550	71,007
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	3,45%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2023 un montant net de 1 011 828 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES		Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/12/2023	% de l'actif
Code ISIN	Actions et droits rattachés		471 760		446 568	35,35%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	3,700	58 819	4,66%
TN0007510019	LAND'OR	6 000	39 104	6,001	36 006	2,85%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	5,577	89 232	7,06%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	12,036	66 198	5,24%
TN0007720014	UNIMED	4 000	27 252	7,522	30 088	2,38%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	15,835	79 175	6,27%
TN0003400058	AMEN BANK	969	33 390	33,351	32 317	2,56%
TN0007610017	SAH	4 530	36 212	7,987	36 181	2,86%
TN0001100254	SFBT	1 500	19 258	12,365	18 548	1,47%
TNMY01P21QP7	AMEN BANK DA 2023 1/7	1	5	4,010	4	0,00%
Emprunts de l'Etat			400 080		417 618	33,06%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	1000	9 700		10 316	0,82%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	455	4 386		4 673	0,37%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	545	5 259		5 601	0,44%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		155 222	12,29%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 817	6,56%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1000	100 000		105 689	8,37%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 595	0,13%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1023	9 821		10 311	0,82%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	132	1 254		1 274	0,10%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	273	2 594		2 635	0,21%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	120	1 140		1 158	0,09%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 225	0,10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	600	5 707		6 018	0,48%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	117	1 112		1 173	0,09%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	883	8 391		8 849	0,70%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1925	18 057		19 061	1,51%
Obligations de SOCIETES			141 102		147 642	11,69%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	36 000		38 269	3,03%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	1000	6 620		6 829	0,54%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	600	12 000		12 434	0,98%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	16 960		17 786	1,41%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 A FIXE	1075	21 522		21 677	1,72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	48 000		50 646	4,01%
TOTAL			1 012 942		1 011 828	80,10%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2022	995 976	25 483	-5 023	1 016 437	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	-			-	
Actions	496 826			496 826	
Titres OPCVM	674 951			674 951	
Emprunt National	33 266			33 266	
Cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	-40 040			-40 040	-301
Actions	-338 114			-338 114	25 531
Titres OPCVM	-732 879			-732 879	-6 092
Emprunt National	-4 613			-4 613	-30
Remboursement de l'exercice					
Annuités des obligations	-72 432			-72 432	
Annuités Emprunt National	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes					
			-19 892	-19 892	
Variation des intérêts courus					
		- 1 682		-1 682	
Soldes au 31/12/2023	1 012 941	23 801	-24 915	1 011 828	19 108

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à un montant de 446 568 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Actions et droits rattachés	471 760	313 048
Différence d'estimation sur actions et droits	-25 193	-4 909
Titres OPCVM	0	57 928
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	0	-39
Total	446 568	366 030

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2023, un montant de 147 642 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	141 102	253 573
Intérêts courus	6 713	9 399
Intérêts courus à l'achat	0	325
Différence d'estimation sur Obligation	-172	-190
Total	147 642	263 106

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2023, un montant de 417 618 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt d'Etat	400 080	371 427
Intérêts courus à l'achat	116	205
Intérêts courus	16 972	15 555
Différence d'estimation sur Emprunt National	450	115
Total	417 618	387 301

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2023 à 202 663 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Compte à terme STB au 02/01/2023 (8,83% ; 91j)	0	203 445
Compte à terme STB au 29/01/2024 (9,80% ; 91j)	202 663	0
Total	202 663	203 445

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2023 à 48 682 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banque	48 682	45 530
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	0	0
Total	48 682	45 530

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à 29 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'emprunts d'Etat.

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 28 901 Dinars au 31/12/2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	2 016	1 427
Commission réseau	26 166	24 949
Commission dépositaire	718	725
Total	28 901	27 101

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 19 861 Dinars au 31/12/2023, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Etat retenue à la source	17	77
Autres créditeurs (CMF)	103	104
Impôt à payer	49	32
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	9 845	9 388
Autres opérateurs créditeurs	9 347	9 359
Total	19 861	19 460

4-10 : Capital

Au 31/12/2023, le capital a atteint un niveau de 1 168 449 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,05% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2022. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	1 335 128	1 333 274
Souscriptions	3 201	1 854
Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-3 051	-4 502
Variation d'estimation / actions et droits	-25 193	-4 909
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat et obligations	278	-75
Variation d'estimation / Titres OPCVM	0	-39
Plus-value/ actions et droits	28 888	35 423
Moins-value/ actions et droits	-3 357	-71 721
Plus-value/Titres OPCVM	2 817	4 186
Moins-value/ Titres OPCVM	-8 910	-15 888
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	0
Moins-value/ Emprunts d'Etat	0	-300
Moins-value/ Obligations et valeurs assimilées	-331	-378
Plus-value/ Obligations et valeurs assimilées	0	1 005
+/- val/report /Titres OPCVM	39	-873
+/- val/report actions et droits	4 909	48 011
+/- val/report Emprunts d'Etat	75	39
Sous-total 1	1 334 493	1 325 108
Sommes non distribuables / exercice clos	-166 113	-156 077

Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	69	-16
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0
Sous-total 2	-166 044	-156 093
Capital	1 168 449	1 169 015

Les mouvements sur le capital, au cours de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	1 169 015
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	3 201
Nombre de titres émis	47
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19 892
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 108
Frais de négociation de titres	-3 051
Régularisation des sommes non distribuables	69

Capital au 31-12-2023

Montant	1 168 449
Nombre de titres	17 214
Nombre d'actionnaires	45

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2023, à 13 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	13	10
	13	10

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève à la fin de l'exercice 2023, à 1 214 440 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,37% par rapport à l'exercice 2022.

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Capital	1 168 449	1 169 015
Sommes distribuables	45 991	49 969
Total	1 214 440	1 218 984

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2023, un montant de 22 223 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	10 535	0
Revenus des Titres OPCVM	11 688	21 829
Total	22 223	21 829

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2023, un montant de 15 208 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	6 713	9 399
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-9 399	-10 026
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	17 894	19 568
Total	15 208	18 941

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2023, un montant de 27 893 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	26 476	19 367
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-15 555	-8 171

Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	16 972	15 555
Total	27 893	26 751

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 14 722 dinars au titre de l'exercice 2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 663	3 445
Revenus compte à terme (Report)	-3 445	-1 535
Revenus compte à terme échus	15 169	13 279
Intérêts sur comptes de dépôts	334	165
Total	14 722	15 354

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre de l'exercice 2023, un montant de 9 673 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire (1)	7 239	7 198
Rémunération de réseau (2)	1 217	1 210
Rémunération du dépositaire (3)	1 217	1 210
Total	9 673	9 618

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire

sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du
	01/01/2023 au 31/12/2023	01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunérations CAC*	6 437	6 011
Publicité & publications*	6 010	6 017
Jeton de présence*	9 957	9 520
Redevance CMF*	1 217	1 210
Impôts et taxes*	795	500
Autres charges	17	67
Total	24 433	23 325

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du
	01/01/2023 au 31/12/2023	01/01/2022 au 31/12/2022
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	37	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0
Total	37	27

NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

Les données par action et les ratios de gestion pertinents se présentent comme suit :

Données par action	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	4,650	4,828	3,520	4,050	4,844

Charges de gestion des placements	(0,562)	(0,560)	(0,567)	(0,589)	(0,594)
Revenus nets des placements	4,088	4,267	2,953	3,461	4,250
Autres charges	(1,419)	(1,359)	(1,285)	(1,621)	(1,158)
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	2,669	2,909	1,668	1,840	3,092
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,002	0,000	(0,017)	(0,001)
Sommes distribuables de l'exercice	2,671	2,910	1,668	1,823	3,091
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,156)	2,456	(4,067)	7,395	(1,359)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,110	(2,777)	(0,184)	(5,665)	(1,957)
Frais de négociation de titres	(0,177)	(0,262)	(0,246)	(0,168)	(0,015)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,223)	(0,584)	(4,497)	1,562	(3,330)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,446	2,325	(2,829)	3,402	(0,238)
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,223)	(0,584)	(4,497)	1,562	(3,330)
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	(0,001)	(0,004)	0,095	(0,009)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,219)	(0,585)	(4,501)	1,657	(3,339)
Distribution de dividendes	2,910	1,668	1,823	3,091	2,973
Valeur liquidative	70,550	71,007	70,350	75,005	74,617
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,79%	0,79%	0,78%	0,78%	0,78%
Autres charges / actif net moyen	2,01%	1,92%	1,77%	2,14%	1,52%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,78%	4,12%	2,30%	2,42%	4,06%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV L'INVESTISSEUR » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observations**

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous

sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV L'INVESTISSEUR avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 décembre 2023, les placements de la SICAV en valeurs mobilières représentent **80,10%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 10 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues par la « SICAV L'INVESTISSEUR » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :

(1) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier cette dernière à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020. Toutefois, la date de son entrée en vigueur est le 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

La charge de gestion constatée par la société au titre de l'exercice 2023, s'élève à 7 239 dinars.

(2) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du dépositaire constatée par la société au titre de l'exercice 2023, s'élève à 1 217 dinars.

(3) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

La rémunération du réseau constatée par la société au titre de l'exercice 2023, s'élève à 1 217 dinars.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

(1) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a pris en charge, depuis du 01/01/2019, la rémunération de ses dirigeants. Cette mise à jour tenait compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018.

À compter du 1er janvier 2020, ladite SICAV a supprimé, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. Cette nouvelle mise à jour fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

Cette décision a été approuvée par son Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 Avril 2021 statuant sur l'exercice 2020.

(2) La société « SICAV L'INVESTISSEUR » prend en charge à partir du 01/01/2019 les jetons de présence des membres de son conseil d'administration. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 ainsi que de la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

A ce titre, l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 19 Avril 2023 a décidé d'allouer aux administrateurs, des jetons de présence s'élevant à 7 600 dinars nets soit 9 500 dinars bruts.

Par ailleurs, le montant brut des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 sont estimés à 9 957 dinars.

Tunis, 10 mars 2024

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR